



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et des Élections
Bureau de la Citoyenneté et des élections

Arrêté n°DCL/BCE/2026/147 modifiant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Le Préfet de l'Eure

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code électoral ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du 8 avril 2026 nommant monsieur Xavier DELARUE, préfet de l'Eure ;
- le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- l'arrêté n°DCL/BCE/2026/139 du 12 juin 2026, établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant les décisions du tribunal administratif en date du 18 juin 2026 rectifiant l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes de Terres de Bord, des Trois Lacs et de Menneval et annulant l'élection des délégués suppléants de la commune de Saint Étienne sous Bailleul ;

Considérant les décisions du tribunal administratif en date du 18 juin 2026 annulant l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes d'Epaignes, d'Ezy sur Eure, de Marcilly sur Eure et de Mesnil en Ouche ;

Considérant les nouvelles élections qui se sont tenues dans les communes d'Epaignes le lundi 22 juin 2026, de Marcilly sur Eure le mercredi 24 juin 2026 et d'Ezy sur Eure et de Mesnil en Ouche le jeudi 25 juin 2026 afin d'élire les délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département de l'Eure est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et accessible sur le site Internet de la préfecture. Il sera, en outre, notifié à chaque maire du département.

Évreux, le **29 JUIN 2026**

Le Préfet,



Xavier DELARUE